

WILAYA DE TIARET
DAIRA AIN DEHEB
COMMUNE AIN DEHEB
NIF : 098414065116921
N : ...01..2026.

Avis D'attribution Provisoire

-Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, , portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et la loi n°12/23 du 05/08/2023 les règles générales relatives aux marchés publics le Président de l'APC de Ain Deheb porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionné au titre d'avis d'appel d'offre N° :03/2025 pour la pour L'opération

A provisionnement des cantine scolaire primaires les années 2026/2027/2028

Lot 01 : alimentation général Lot 02 : legumes et fruits

Lot 03 : œuf et poulet viande blanche Lot 04 : le pain Marche a commande 2026-2027-2028

Paru dans les.**LE CARREFOUR D'ALGERIE والجمهورية et 'ALGERIE54 الحراك الاخباري** en date du 23/12/2025

Qu'à l'issue de la reunion de la commission d'ouverture et de jugement des offres, EN date a 04/01/2026 est attribué l'opération provisoirement comme suit :

N°	Fournisseur	Lots N°	Adresse	Montant minimum de la limite en TTC	NIF	Montant maximum de la limite en TTC	Note offre technique	OBS
01	DJEBOUR ABDEL ABDALLAH COMMERCE DE GROS DE PRODUITS LIÉS A L'ALIMENTATION HUMAIN	Lot 01	GULTET	17.086.989.00D A	1991141600046175	17.542.479.00 DA	30/60	Qualifie technique ment et moins disant
		Lot 03	SIDI SAAD	16.989.120.00 DA		17.442.000.00 DA	45/60	
		Lot 04	LAGHOUT	1.888.020.00 DA		1.938.000.00 DA	30/50	
02	KALLAL ZAHMI COMMERCE DE DETAIL DES PRODUITS LIÉS A L'ALIMENTATION HUMAIN	Lot 02	MAHDIA	30.331.964.00 DA	197214150089132	31.140.525.00 DA	30/60	Qualifie technique ment et moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, , portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 du la loi n°12/23 du 05/08/2023 les règles générales relatives aux marchés publics

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale.

Ain Deheb le: 05/01/2026

Le Président

De l'Assemblée Populaire Communale